Courrier de réserve à l'entreprise

Signaler par écrit un écart constaté sur le chantier

Une observation faite oralement sur le chantier disparaît. La même observation envoyée par écrit, datée, avec des photos, reste au dossier. Adaptez les mentions entre crochets.

Vos nom et adresse

Entreprise destinataire

Objet : chantier [adresse], réserve sur l'exécution des fondations

Envoi recommandé avec accusé de réception

Madame, Monsieur,

Lors de ma visite du [date] sur le chantier situé [adresse], j'ai constaté les éléments suivants : [décrire ce qui a été vu, profondeur mesurée, nature du sol au fond de fouille, zone concernée].

Le rapport géotechnique du [date du rapport], établi par [bureau d'études], prévoit [reprendre la prescription concernée : profondeur d'ancrage, type de fondation, drainage].

Je vous demande de bien vouloir suspendre le coulage sur la zone concernée et de me confirmer par écrit les dispositions retenues, après avis du bureau d'études géotechniques si nécessaire.

Vous trouverez ci-joint les photographies datées prises lors de cette visite.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Date et signature]

Avant d'envoyer ce courrier

Une réserve écrite documente un constat, elle ne suspend pas juridiquement les travaux à elle seule. Reportez-vous à votre contrat, notamment s'il s'agit d'un contrat de construction de maison individuelle, pour connaître la procédure applicable. Faites confirmer la conduite à tenir par le bureau d'études géotechniques ou par votre maître d'œuvre avant toute décision sur le chantier.

Ce qui rend une réserve utile

Une date, une zone identifiée, une mesure chiffrée et une photo. Une réserve qui dit sans plus de précision que le sol semble différent ne permet à personne de trancher.

Avertissement

Ce document est un modèle d'aide et un exemple de présentation. Il n'a aucune valeur contractuelle, réglementaire ni juridique, et ne remplace ni une étude, ni un conseil professionnel. ExpertGeoTechnique.com n'intervient pas dans votre dossier et décline toute responsabilité quant à l'usage qui en est fait, aux décisions prises à partir de ces éléments et à leurs conséquences techniques, financières ou juridiques. Chaque terrain et chaque situation restent particuliers.

En cas de doute, faites toujours appel à un professionnel ou à un juriste. Un bureau d'études géotechniques pour l'étude du terrain et l'interprétation d'un rapport. Un notaire ou un avocat pour toute clause et tout acte. Votre assureur pour une démarche d'indemnisation. Votre mairie pour les questions d'urbanisme.

Votre projet demande une étude de sol

Décrivez votre parcelle et votre projet une seule fois, plusieurs bureaux d'études géotechniques vous répondent avec leur devis. expertgeotechnique.com/devis-geotechnique